

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 28 avril 2020 portant maintien dans un grade et un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2010819A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Lucie Ténart (NIGEND : 411932 - NLS : 8170508 - NID : 0760050754) est maintenue au grade de lieutenant en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et dans un emploi de psychologue clinicienne, conseillère technique régionale, au sein de la région Hauts-de-France – zone de défense et de sécurité Nord, à Amiens (80), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} février 2021.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 avril 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA